



Numero de securité sociale

Par **shumeau**, le **28/06/2010** à **21:09**

Bonjour,rrnla CPAM vient de contacter car ils viennent de decouvrir que j'ai un homonyme qui a le même numero de secu que moi depuis toujours...rnLe resultat est que la CPAM m'a changé mon numero ! Les consequences sont importantes car je vais devoir prouver tout mon cursus professionnel pour reconstruire mes trimestres à la CRAM (employeur, armée..) , et retrouver les cotisations aux organismes complementaires ... (j'ai 45 ans)rnCette histoire incroyable ne fait que commencer je pense. Aussi je me demande si je n'ai pas interet à prendre les services d'un avocat pour defendre mes droits , voire demander un dedommagement à la CPAM pour le temps passé sur cette affaire ainsi que le prejudice moral.rnJe n'y suis pour rien dans leur erreur initiale.rnSi je trouve un avocat qui se remunere sur un prorata du dedommagement, je pense le faire.rnQu'en pensez-vous et existe-t'il une jurisprudence dans ce domaine ?rnmerci de votre reponsernCordialement